

Plan de mobilité

Définition, objectifs et mesures



FRI♥**OURG**

SUISSE SCHWEIZ
SWITZERLAND

INTRODUCTION

Un plan de mobilité d'entreprise est une démarche dynamique et de long terme, consistant à accompagner les changements de comportements en matière de déplacements. Il consiste en un ensemble de mesures mises en place par une entreprise en vue d'orienter ses collaborateurs-trices vers des déplacements rationalisés et plus durables et répondre ainsi aux problématiques engendrées par le trafic motorisé. De plus, face au phénomène de congestion du réseau routier, se déplacer pour se rendre au travail peut être une source de fatigue, voire de stress. Les plans de mobilité permettent d'optimiser les déplacements pendulaires et professionnels des employé-e-s, tout en tenant en compte des spécificités de l'entreprise et des différents types de déplacements sur lesquels il est possible d'agir (Agglo Fribourg, 2022).

Selon le rapport de Climate Services (2023), les trajets pendulaires en 2022 représentent 36% de nos émissions de carbone. En comptabilisant les trajets pendulaires et professionnels, la mobilité au sein de l'entreprise représente 51% de nos émissions CO₂ en 2022.

Pour plus d'informations sur le contexte de l'entreprise et les usages des mesures, veuillez-vous référer au document officiel.





OBJECTIFS

HORIZON 2026



- **25%**

d'émissions liées aux déplacements pendulaires

HORIZON 2028



- **56%**

d'émissions liées aux déplacements pendulaires

MESURES

TRANSPORTS PUBLICS

1 Soutien aux déplacements en transports publics entre CHF 300.- et CHF 700.- par année selon la zone d'habitation (zones Frimobil) et le taux de travail.

 *Encourager les comportements durables en termes de mobilité en mettant les moyens de transports sur un pied d'égalité*

2 Travail dans les transports publics. Lorsque les conditions le permettent (selon le lieu d'habitation et les changements de transport), le trajet en TP peut se compter dans le temps de travail du-de la collaborateur-trice.

 *Augmenter le nombre d'utilisateurs des TP en compensant le facteur de rallongement du trajet par du temps de travail. Cette mesure permet aux employé-e-s de réduire leur stress lié à la circulation et d'améliorer leur santé par du mouvement (marche, vélo)*

MOBILITÉ DOUCE

3 Soutien à la mobilité douce. Pour les collaborateurs-trices se rendant la majeure partie de l'année à vélo au travail, un soutien de CHF 300.- est accordé par année.

 *Encourager les comportements durables en termes de mobilité en mettant les moyens de transports sur un pied d'égalité*

4 Vélo d'entreprise 45 km/h, équipé et disponible pour tous les employé-e-s pour leurs déplacements professionnels, pendulaires ou privés.

 *Usage du vélo d'entreprise pour les trajets de proximité*

5 Bike to Work durant les mois de mai et juin. Les collaborateurs-trices sont encouragé-e-s à tester le trajet depuis chez eux à vélo, sous la forme d'un challenge organisé par ProVelo.

 *Changement d'habitude de la mobilité pendulaire*

MESURES

VÉHICULE

6 Politique de stationnement - tarification des places de parc à CHF 100.-/mois, respectivement CHF 50.-/mois pour le personnel en formation et CDD. Places de parc sur demande et réservées pour les collaborateurs-trices dans le parking souterrain de l'immeuble.

 *Dissuader le recours à la voiture en vue d'atteindre les objectifs*

7 Parking d'échange P+R de l'Agglomération de Fribourg à un coût de CHF 12.-/mois ou CHF 120.-/année pour autant de posséder un abonnement Frimobil (par ex. JobAbo) ou CFF pour la même durée.

 *L'agglomération de Fribourg ainsi que les CFF mettent à disposition des places de parc P+R en dehors de la ville afin de désengorger les zones urbaines du trafic motorisé*

8 Co-voiturage encouragé afin de réduire le nombre de véhicule en déplacement et les coûts pour les collaborateurs-trices. Différentes plateformes d'échanges sont disponibles dans le canton de Fribourg.

 *Réduire le nombre de véhicules sur la route et les émissions liées au trafic individuel motorisé en augmentant le taux d'occupation des véhicules*

 *Covoiturer 1 trajet sur 5 permettrait de réduire 1.62 tCO*

TÉLÉTRAVAIL ET HORAIRES DE TRAVAIL FLEXIBLES

9 Le règlement interne de l'UFT autorise deux jours de télétravail dès un taux de 70%. Ce jour passe à un en dessous de 70% de taux de travail. Les horaires de travail sont libres avec des plages horaires durant lesquelles la personne doit être atteignable.

 *Diminution de la mobilité pendulaire*

**UNION FRIBOURGEOISE
DU TOURISME**

Rue Saint-Pierre 6A
Case postale
1701 Fribourg

+41 (0)26 407 70 20
tourisme@fribourg.ch
fribourg.ch



facebook.com/FribourgCHFR



instagram.com/fribourgch



tiktok.com/@fribourgch



linkedin.com/company/uft-ftv



pinterest.com/fribourgch



youtube.com/@Fribourg_CH



library.fribourg.ch



fribourg.ch/fr/blog



FRI
O
UR
G

SUISSE SCHWEIZ
SWITZERLAND

Septembre 2025 © UFT/FTV, Switzerland Tourism/Jan Geert